

Informations utiles aux cantons et aux communes pour l'accompagnement des familles d'accueil

Votre organisation, votre canton ou votre commune s'implique dans l'encadrement des familles d'accueil ? Vous trouvez ci-dessous du matériel d'information important, des instruments de travail et des listes de contrôle à utiliser dans votre travail quotidien.

Pour que les familles d'accueil continuent à se mettre à disposition et pour les conforter dans leur engagement, un soutien et un accompagnement appropriés sont nécessaires. L'effort en vaut la peine, même s'il entraîne des frais initiaux, car une famille d'accueil engagée apporte également un soutien précieux aux autorités.

Fort de son expérience, l'OSAR recommande d'adopter les procédures suivantes.

Vérification préalable

Avant de procéder au placement, il est important de clarifier les attentes des familles d'accueil et de vérifier les conditions de logement pour pouvoir améliorer la qualité du placement et prévenir les conflits et les difficultés. Il faut si possible rendre visite aux familles d'accueil avant un placement. Cela permet de repérer à temps les offres douteuses et de clarifier les attentes mutuelles. Aussi, un entretien de clarification doit être mené avec la personne réfugiée. S'il s'avère que les deux parties ont des idées similaires sur de nombreux points, une réunion d'information doit avoir lieu. Il est recommandé d'organiser cette rencontre sur place, dans la famille d'accueil, afin que les personnes réfugiées puissent voir les lieux une première fois.

Pour garantir la qualité, il est également recommandé de demander un extrait de casier judiciaire avant le placement.

Afin de pouvoir enregistrer les résultats dans la base de données de placement et de prioriser les adresses fiables, il est recommandé de travailler avec la base de données de l'OSAR.

Suivi et encadrement

Une fois la mise en relation effectuée, le suivi et l'encadrement des familles d'accueil et des personnes réfugiées devraient également être assurés par une personne de contact, car les familles d'accueil ont des questions et veulent être en mesure d'aider leurs hôtes. Le [site web de l'OSAR](#) contient de nombreuses fiches techniques comportant des informations utiles, ainsi que le contact de notre hotline et notre courriel.

Il est recommandé de rendre visite aux familles d'accueil et à leurs hôtes pendant les trois premiers mois et d'assurer ensuite un contact régulier. Cela permet de clarifier les questions en suspens et les attentes réciproques ainsi que de prévenir les problèmes ou les conflits.

L'OSAR recommande par ailleurs de conclure un [contrat de sous-location avec convention d'habitation](#) entre la famille d'accueil et l'hôte, afin de créer une base permettant d'indemniser la famille d'accueil et de régler dès le départ le rapport d'hébergement.

Matériel d'information et instruments de travail

Pour les vérifications préalables, la mise en relation et l'encadrement, l'OSAR met à disposition les fiches d'information et les instruments de travail suivants :

[Vérification préalable auprès des familles d'accueil et du logement \(de\)](#)

[Vérification préalable auprès des personnes réfugiées \(de\)](#)

[Entretien entre la famille d'accueil et la ou les personnes réfugiées \(de\)](#)

[Contrat de sous-location et convention d'habitation \(de\)](#) (réglemente la relation d'hébergement et les droits et obligations réciproques)

[Aide-mémoire pour le quotidien des familles d'accueil \(de\)](#)

[Fiches d'information pour les hôtes \(de\)](#)

[Fiche pratique sur l'assurance responsabilité civile privée \(de\)](#)

[Fiche pratique sur les extraits de casier judiciaire \(de\)](#)

[Procédure en cas d'urgence pour les familles d'accueil \(de / it\)](#)

[Procédure en cas d'urgence pour les personnes accueillies \(de / it\)](#)

[Guide d'entretien en cas de résiliation d'un hébergement en famille d'accueil \(de\)](#)

[Solutions de relogement après la famille d'accueil \(de\)](#)

Pour faciliter la tâche des services d'accueil cantonaux, l'OSAR a en outre mis au point un logiciel de gestion de cas spécifiquement adapté aux besoins liés à l'encadrement des familles d'accueil. Il répond aux normes de sécurité les plus élevées et garantit la protection des données grâce à une gestion complète des droits. Toutes les activités liées à la mise en relation, à l'encadrement et au suivi peuvent être planifiées et documentées avec ce logiciel, qui facilite en outre la communication écrite avec les familles d'accueil. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire par courriel à familledaccueil@osar.ch.